CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 2 novembre 2018 par le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias de la Communauté française sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'fixant les modalités d'octroi des autorisations aux télévisions locales', a été rayée du rôle le 4 décembre 2018, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-BCLSLCEFG-GEFJMR‡